

ROYAUME-UNI



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 250 postes sont proposés chaque année au Royaume-Uni.
Critères d'éligibilité spécifiques au Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : française ou ressortissant de l'Union européenne ; • Âge : entre 20 et 30 ans au 31/12/2025 ; • Niveau de langue : B1 en anglais ; • Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ; ➢ Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire. • Niveau d'études et disciplines acceptées : avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L1 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➢ LLCE (anglais), LEA (anglais) ; ➢ Éducation : Sciences de l'éducation, métiers de l'enseignement et de la formation ; ➢ FLE, Sciences du langage, Linguistique, Didactique des Langues ; ➢ Lettres (modernes/classiques). <p>Les personnes actuellement assistantes de français <i>via</i> France Éducation international ou l'ayant été par le passé ne seront pas autorisées à candidater pour le Royaume-Uni.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Royaume-Uni = Grande-Bretagne + Irlande du Nord</p> <p>Les vœux régionaux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p> <p>N.B. Les affectations relèvent en dernier ressort des établissements britanniques, du British Council et de l'ambassade de France au Royaume-Uni (Londres).</p>
Établissements	<p>Écoles primaires et secondaires</p> <p>Les candidats qui souhaiteraient effectuer la totalité ou une partie de leur service dans des écoles primaires devront le signaler dans le dossier.</p>



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

	<p>Attention : les écoles primaires sont peu nombreuses.</p> <p>Veillez noter qu'en Écosse, la majorité des postes sont en double affectation (primaire et secondaire).</p> <p>Certains postes sont proposés en internat. Ainsi, les assistants seront logés sur place.</p> <p>Important : veuillez noter que la préparation des élèves aux examens peut représenter une grande partie des tâches confiées aux assistants de langue affectés au Royaume-Uni.</p>
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juin 2025.</p> <p>Contrat standard (8/9 mois) Angleterre, Pays de Galles : 8 mois (1^{er} octobre 2025 - 31 mai 2026) Écosse, Irlande du Nord : 9 mois (1^{er} septembre 2025 - 31 mai 2026) Contrat court (6 mois) : 1^{er} novembre 2025 – 30 avril 2026</p> <p>Il arrive que les écoles proposent aux assistants de prendre leur poste plus tôt ou de prolonger leur contrat.</p> <p>Les candidats peuvent indiquer la durée de contrat ayant leur préférence à l'étape 3 de leur dossier de candidature : durée de contrat « complète » (contrat standard), « incomplète » (contrat court) ou les deux.</p>
Temps de travail & congés	<p>12 heures par semaine</p> <p>Les assistants travaillent dans un ou plusieurs établissements. Certains établissements peuvent proposer des heures supplémentaires, rémunérées, dans la limite de 18 heures par semaine.</p> <p>Congés selon le calendrier scolaire local.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 1013.05 livres sterling soit environ 1170 € net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change et selon les cotisations). Les assistants devront contribuer à la <i>National Insurance</i>. Elle est directement prélevée sur le salaire. Les assistants affectés dans la région de Londres perçoivent une prime complémentaire.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> <p>Il est à noter que le logement au Royaume-Uni, en particulier dans la région de Londres, est en général très onéreux.</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut de salarié ; il est employé par un ou plusieurs établissement(s) britannique(s). En principe, les assistants de langue ne sont pas imposables (sur leur seul revenu d'assistant) au Royaume-Uni. En revanche, il leur appartiendra de déclarer en France leurs revenus perçus au Royaume-Uni.</p>
Permis de travail et visa	<p>Visa</p> <p>Les frais de visa à prévoir se décomposent comme suit :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - £ 1035 au titre de l'<i>Immigration Health Surcharge</i> (IHS) – pour les contrats standard uniquement (remboursement assuré par la plupart des établissements sauf en cas de démission de l'assistant avant la fin du premier mois d'emploi) - £ 298 au titre du Visa « Temporary Work – Government Authorised Exchange » – pour tout type de contrat <p>A partir de l'année 2025, le Royaume-Uni exigera des touristes un Electronic Travel Authorisation (ETA) ou un eVisa.</p> <p>Passeport</p> <p>Depuis le 01/10/2021, un passeport est obligatoire pour voyager au Royaume-Uni.</p> <p>En cas de sélection pour le Royaume-Uni, vous devrez réaliser rapidement des démarches d'obtention d'un visa auprès des autorités consulaires de cette destination. Pour cela, il est impératif d'être en possession d'un passeport en cours de validité au moins jusqu'à la fin de votre séjour.</p> <p>Formation obligatoire sur la protection de l'enfance</p> <p>Avant leur prise de fonctions, les assistants devront suivre le "Child protection training", formation en ligne, gratuite et obligatoire, sur la protection de l'enfance.</p> <p>Casier judiciaire</p> <p>En complément du casier judiciaire français, il existe une formalité obligatoire pour pouvoir travailler dans un établissement scolaire au Royaume-Uni (DBS Check ou équivalent, suivant la région). A son arrivée, l'assistant sera accompagné par son établissement pour effectuer cette démarche.</p> <p>Pour compléter les formalités liées à la demande du casier judiciaire britannique, l'assistant sélectionné aura besoin de fournir des lettres de recommandation.</p>
Couverture sociale	<p><u>Contrat standard</u> : l'IHS permet la prise en charge des consultations de médecine générale et d'hospitalisation aux conditions du <i>National Health Service</i> (les médicaments ne sont pas remboursés à 100%).</p> <p><u>Contrat court</u> : les assistants doivent se procurer une assurance médicale complète car ils ne seront pas couverts par le NHS (sauf pour les urgences).</p> <p>Il est fortement conseillé à tous les assistants de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance-rapatriement en cas de besoin.</p>
Formation	<p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEI+.</p>
Liens utiles	<p>Ambassade du Royaume-Uni en France : www.gov.uk/world/organisations/british-embassy-paris</p> <p>Ambassade de France au Royaume-Uni : https://uk.ambafrance.org/</p> <p>British Council : https://www.britishcouncil.org/study-work-abroad/in-uk/teach-language-uk</p> <p>Modern Language Assistants Information Booklet: MLA Booklet for 2024-25</p> <p>Brexit : https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html</p>



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

	<p>Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : Royaume-Uni - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)</p> <p>Réseaux sociaux :</p> <p></p>
Reconnaissance de l'expérience	<p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>
Renouvellement de contrat pour une année consécutive	<p>Le renouvellement de votre contrat pour une nouvelle année consécutive dans ce pays n'est pas possible.</p> <p>Toutefois, vous pouvez déposer une nouvelle candidature dans un autre pays, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité.</p>
Témoignages	<p>De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international.</p>



Assistants de langue française

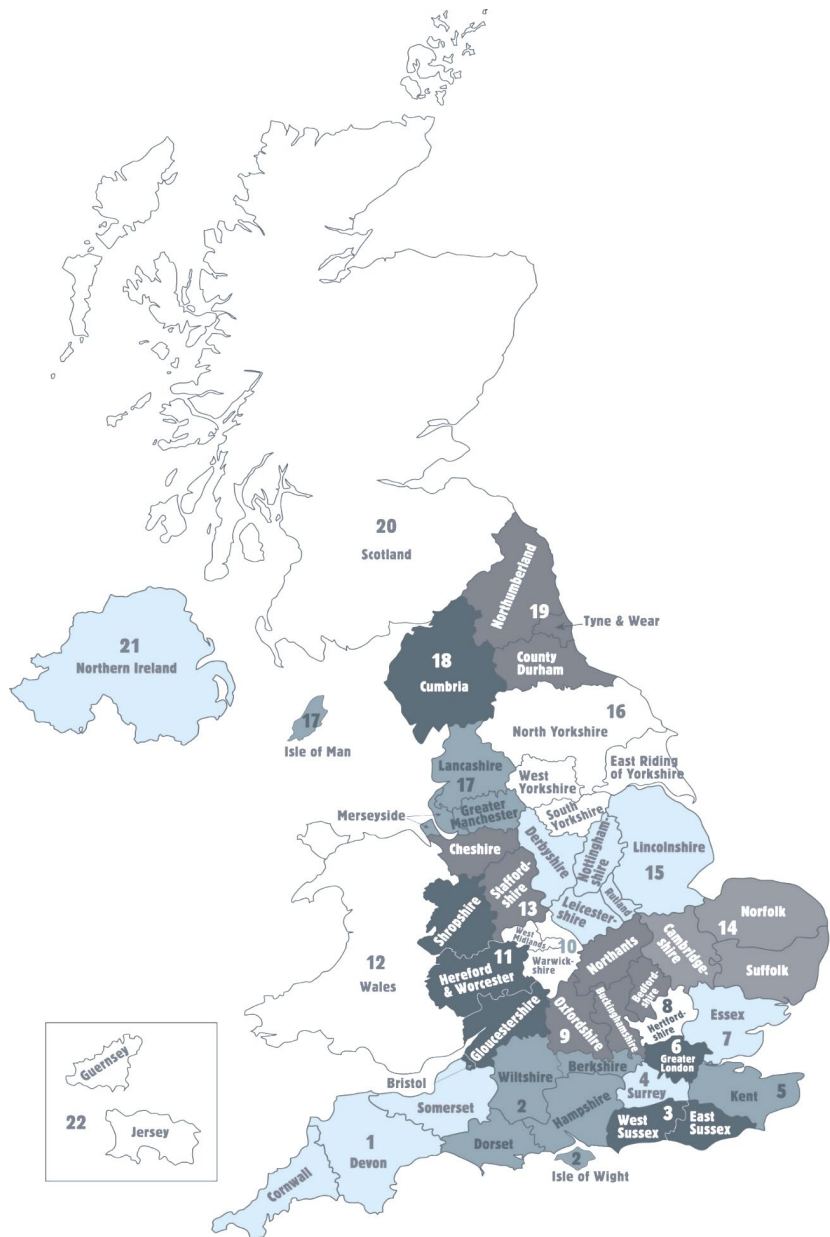
Fiche-destination 2025-2026

Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 régions**.

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par villes/régions des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2024-2025 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Région 1 (11)
Région 2 (23)
Région 3 (1)
Région 4 (7)
Région 5 (8)
Région 6 (49)
Région 7 (10)
Région 8 (7)
Région 9 (12)
Région 10 (22)
Région 11 (4)
Région 12 (2)
Région 13 (1)
Région 14 (14)
Région 15 (17)
Région 16 (36)
Région 17 (17)
Région 18 (1)
Région 19 (1)
Région 20 (13)
Région 21 (7)
Région 22 (0)



Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.